



42^e SESSION ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAPU/AC/XLII/2024 - Doc. No. 03
Original : Anglais

11 Juin 2024, Arusha – Tanzanie

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sujet	Références / Paragraphes
Rapport de la présidente du Conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none">- Article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'UPAP- Article 5 du Règlement d'exécution de la Convention
Décision attendue Prendre note du rapport	

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024 :

PROJET DE RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENTE

1. INTRODUCTION

En tout premier lieu, permettez-moi d'exprimer une fois de plus ma sincère gratitude aux membres de l'UPAP qui ont confié à la République démocratique du Congo (RDC) la présidence du Conseil d'administration pour la période 2023/2024.

Aussi ai-je le plaisir de présenter mon rapport au Conseil d'administration et de rendre compte des activités réalisées par le bureau dudit organe au cours de la période visée par le présent rapport, telle que commentée ci-après.

2. 41^E SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNION TENUE EN JUILLET 2023, A ARUSHA, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration de l'Union, le Président organise les travaux en séance. Il ouvre et clôt les séances, dirige les débats, accorde la parole, soumet au vote les questions en discussion lorsqu'il le juge nécessaire, proclame les résultats des votes et statue sur les motions d'ordre conformément au présent règlement intérieur.

De plus, l'article 5 du Règlement d'exécution de la Convention charge le Conseil d'administration de diriger, de contrôler et de coordonner les activités financières et administratives de l'Union entre les sessions ordinaires de la Conférence des plénipotentiaires, entre autres.

En application de ces dispositions, Mesdames et Messieurs les délégués, il me plaît de faire observer qu'au cours de l'année écoulée, la République démocratique du Congo (RDC), représentée par ma modeste personne, s'est acquittée avec satisfaction de ses fonctions d'encadrement et de supervision. Mon bureau s'est acquitté de ces responsabilités après avoir succédé à mon prédécesseur, M. Ranarison, de Madagascar, qui s'est acquitté avec dévouement des mêmes fonctions au cours de la période 2022/2023 et a permis à l'Union de se hisser vers des cimes encore plus hautes. Bien entendu, cela n'aurait pas été possible sans la coopération et le soutien du Secrétaire général et de son équipe au Secrétariat général. Je tiens ainsi à adresser mes plus vifs remerciements à mon prédécesseur et à l'ensemble de l'équipe du Secrétariat général de l'UPAP pour leur appui, qui a permis à notre bureau de mener à bien la mission qui nous avait été confiée.

En effet, il vous souviendra que lors de notre réunion tenue au Centre de conférence international d'Arusha (AICC), ici en République unie de Tanzanie, l'année dernière, nous avons examiné et approuvé les activités suivantes, parmi d'autres, lesquelles avaient été soumises à l'examen du Conseil :

- a) Thème de la célébration de la Journée de l'UPAP 2024 ;
- b) Programme d'activités pour l'exercice financier 2023/2024 ;
- c) Rapport d'activités du Secrétariat général
- d) Budget de l'Union pour l'exercice 2023/2024 ;
- e) Nomination du Commissaire aux comptes.

Il me plaît de relever que l'ensemble de ces activités ont été exécutées avec satisfaction et qu'elles sont exposées de manière détaillée dans les rapports des commissions administratives et techniques respectives, ainsi que dans le rapport d'activités du Secrétariat général pour la période 2023/2024, qui vous sera soumis par la suite pour examen.

Les autres activités réalisées au cours de la période sous revue sont les suivantes :

3. SIGNATURE DES COMPTES AUDITÉS

La signature des états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 mai 2022 a été la première mission à laquelle je me suis attelé ici à Arusha, en Tanzanie, dans le cadre de la 41^e session ordinaire du Conseil d'administration. Le Secrétariat général m'a confirmé que les états financiers vérifiés ont été communiqués à l'ensemble des États membres et membres associés en septembre 2023, conformément au Règlement financier de l'Union.

4. INAUGURATION DE LA TOUR UPAP LE 2 SEPTEMBRE 2024 PAR LE CHEF D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Le 2 septembre 2024, mes collègues et moi-même du bureau du Conseil d'administration ont conduit la délégation de l'Union lors de l'inauguration de notre siège emblématique de 17 étages pour l'organisme postal continental d'Afrique, un projet mené conjointement par l'UPAP et le gouvernement de la République unie de Tanzanie, représenté par l'Autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA). Il convient de rappeler que le projet est détenu à 60 % par l'UPAP et à 40 % par la TCRA.

L'inauguration de la Tour UPAP a été placée sous le haut patronage du Chef de l'Etat de la République unie de Tanzanie, Son Excellence Dr. Samia Suluhu Hassan, en présence des Ministres en charge de la Poste, des Ambassadeurs africains, des dirigeants du secteur postal africain et de l'Union postale universelle, des dignitaires internationaux et des plénipotentiaires, dans une ambiance de fête et d'aplomb. Son Excellence a félicité tous les acteurs du secteur pour le travail exceptionnel de construction de la tour de l'UPAP et a profité de l'occasion pour appeler tous les États membres débiteurs à prévoir des plans de règlement de leurs arriérés.

Cet événement historique fut précédé de deux activités clés, toutes deux placées sous le thème « **TOUR UPAP : inspirer la transformation du secteur postal africain pour ancrer les économies numériques et intelligentes** ». Il s'agit de :

4.1 La table ronde ministérielle

La table ronde ministérielle, une initiative inédite, s'est tenue le 1^{er} septembre 2023 sur le même site que les réunions du Conseil.

Cet événement d'une journée portait sur deux (2) sous-thèmes, à savoir « **les opportunités d'investissement dans le secteur postal en Afrique** » et « **la transformation de la poste en Afrique pour un environnement durable** ». Les ministres se sont relayés pour présenter les questions d'ordre politique qui affectent la poste en Afrique et les échanges se sont orientés vers le renforcement de la stratégie du continent pour la croissance et la durabilité de la poste.

« Convaincus de la nécessité de développer et de maintenir un cadre de coordination efficace pour assurer l'harmonie dans le développement des services postaux en Afrique ».

4.2 Dialogue postal entre opérateurs, régulateurs et partenaires

Cette rencontre s'est tenue le 31 août 2023 et portait sur des questions pertinentes concernant le secteur postal. Cet événement d'une journée s'est déroulé en trois parties avec un modérateur et les sous-thèmes suivants, qui ont suscité la réflexion, notamment :

- (a) « Repenser le modèle d'entreprise postale à l'ère numérique » ;
- (b) « Optimiser l'infrastructure postale par l'innovation et la diversification » ;
- (c) « Équilibrer le portefeuille de produits et de services pour améliorer la viabilité de l'entreprise ».

Cet événement a permis aux opérateurs et aux régulateurs postaux de discuter et d'échanger des idées sur leurs stratégies concernant les formes et les niveaux souhaités de la transformation numérique de la poste en tant que moteur de la croissance économique. Ils se sont également entretenus avec des partenaires sur des éventuelles collaborations avec la poste en matière de prestation de services et de solutions innovantes pour divers segments de l'activité postale, notamment le commerce électronique, l'administration en ligne, la santé en ligne, la philatélie, entre autres.

5. SIGNATURE DE PROTOCOLES D'ACCORD ENTRE LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UPAP ET DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

En l'espace de deux jours, c'est-à-dire le 31 août 2023, au cours des événements visés plus haut, nous avons assisté au renforcement des relations entre l'UPAP et des partenaires stratégiques clés du secteur. Ces partenaires comprenaient des organismes continentaux tels que l'Union africaine des télécommunications (une organisation sœur de l'Union africaine), l'EMSP, un institut de formation postale basé en Côte d'Ivoire, les fournisseurs de solutions de la chaîne d'approvisionnement Native Logistic eV, Ship2MyID, Geomain, Amarante et Mail Americas. Ces accords sont conformes au préambule de la Convention de l'UPAP, qui préconise **« la nécessité de promouvoir le partenariat avec le secteur privé dans le développement des services postaux en Afrique, conformément à la Déclaration des ministres en charge des TIC du Caire 2008 et au Plan d'action approuvé par le Sommet de l'UA en juin 2008 ».**

Nous félicitons le Secrétariat général d'avoir tissé ces relations qui servent de boussole à nos membres pour trouver des solutions et promouvoir l'image de marque de l'UPAP.

6. PARTICIPATION DE L'UPAP AU 4^e CONGRES EXTRAORDINAIRE DE L'UPU A RIYADH, ARABIE SAOUDITE, EN OCTOBRE 2023

Le bureau du Conseil d'administration et la direction du Secrétaire général ont assuré la liaison et la coordination nécessaires avec les Membres de l'Union lors du quatrième Congrès extraordinaire de l'Union postale universelle (UPU) qui s'est tenu à Riyad, en Arabie saoudite, du 1^{er} au 5 octobre 2023. A l'occasion de ces assises, les plénipotentiaires postaux ont discuté et pris des décisions qui auront une incidence sur le secteur postal mondial.

Le Congrès extraordinaire a conclu des accords novateurs sur l'ouverture de l'UPU à d'autres acteurs du secteur postal, en adoptant au passage toute une série de propositions qui permettront à l'UPU de s'engager davantage auprès d'autres acteurs du secteur postal et de partenaires en dehors du réseau UPU des opérateurs postaux désignés par les gouvernements.

En ce qui concerne l'action climatique, un « paquet vert » a été approuvé lors du Congrès. Il définit des objectifs volontaires d'action climatique pour le secteur postal afin de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre du secteur postal.

Ce paquet prévoit également un cadre pour l'action climatique, axé sur l'atténuation, l'adaptation et le financement climatique, soutenu par une facilité climatique spécifique. Il est prudent qu'en tant qu'Union, nous entamions un dialogue dynamique sur cette question mondiale très importante qui affecte notre région de manière importante, comme en témoignent les cyclones qui n'ont cessé de frapper certains de nos pays membres, laissant un sillage de destruction et de morts et provoquant à la fois des inondations et des sécheresses.

En ce qui concerne les plans de modernisation des services financiers postaux, le Congrès a également engagé des transformations dans les services financiers postaux, en mettant l'accent sur la modernisation et l'interconnexion avec des acteurs plus larges des services financiers postaux. Les cadres juridiques de l'UPU pour les services de paiement postaux seront réaménagés pour tenir compte de ces évolutions.

En ce qui concerne l'augmentation du budget, les pays-membres de l'UPU ont décidé de relever le plafond du budget de fonctionnement de l'UPU afin de doter l'organisation de ressources financières supplémentaires. En tant qu'Union, nous nous inspirons de cette décision et nous envisagerons d'avoir des échanges sur ce plan afin de mieux accompagner notre Secrétariat général en particulier et les membres de l'Union en général.

Le dernier jour du Congrès extraordinaire, l'UPU a publié son premier rapport sur l'état du secteur postal, qui reprend des données provenant de la majorité des 172 pays-membres de l'UPU. Après la présentation du rapport, des prix d'excellence ont été décernés à ceux qui ont atteint le plus haut niveau de développement postal, y compris les champions régionaux. Je souhaite saisir cette occasion pour féliciter sincèrement les États membres de l'Union, à savoir l'Éthiopie et le Maroc, qui ont reçu les prix pour avoir atteint le plus haut niveau de développement postal en Afrique. Félicitations pour l'excellent travail abattu et les bons résultats qui placent l'Afrique sur un piédestal plus important en matière de développement postal. Ces réalisations sont dignes d'émulation et j'encourage ainsi les autres États membres à travailler avec ardeur en suivant cet exemple.

Enfin, au cours de ce segment du Congrès, l'UPU a également honoré les lauréats de son 52^e concours international de compositions épistolaires, dans le cadre duquel les enfants étaient invités à écrire une lettre à une personne en lui expliquant les superpouvoirs dont elle aurait besoin pour accomplir sa mission, à savoir rendre les routes sûres pour tous les enfants. Ce concours a été organisé en collaboration avec le Fonds des Nations unies pour la sécurité routière. À cet égard, je suis fier et ravi, comme nous le sommes tous, que Claire Gakii, 13 ans, ressortissante de notre État membre, le Kenya, ait reçu la médaille d'or pour sa lettre, dont elle a donné lecture devant les délégués lors de la séance plénière de clôture du congrès.

Nous nous réjouissons de ce que l'Afrique ait abordé ce Congrès extraordinaire de l'UPU dans l'unité, en se préparant au mieux selon les orientations du groupe de travail de l'UPAP sur l'ouverture de l'UPU à d'autres

acteurs du secteur postal. Ce groupe de travail, présidé par le Cameroun, a procédé à de nombreux travaux préparatoires et consultations dans toutes les régions postales du monde afin d'informer, d'éduquer, de consulter, de partager des expériences et d'engager les membres de l'UPAP sur ce sujet d'actualité, pourtant essentiel à la mission de l'organisation.

7. MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UAP

Dans le cadre de la mission et de la vision de l'Union panafricaine des postes, ainsi que dans la mise en œuvre de la Stratégie postale africaine 2021-2025, un certain nombre d'activités ont été entreprises, notamment les travaux des quatre commissions administratives et techniques du Conseil, des groupes de travail, des task force et des équipes d'experts, des forums de dirigeants et des régulateurs postaux africains. Les travaux de ces structures de l'Union ont été complétés par la première édition de la Conférence des régulateurs postaux africains, qui s'est tenue au Sénégal, et la deuxième édition de la Conférence philatélique africaine organisée au Maroc. De même, j'ai connaissance du fait que le Secrétariat général a coordonné l'organisation de réunions de coordination en prélude aux travaux du Conseil d'administration et du Conseil d'exploitation postale de l'UPU organisés respectivement en octobre 2023 et en avril-mai 2024. Ces rencontres permettent de consolider la position africaine sur les grands enjeux postaux et d'identifier les grands dossiers pour la région lorsque les pays africains chefs de file des instances de ces deux organes font des présentations et sollicitent des points de vue avant de s'engager sur la scène internationale.

8. DÉFIS

Au cours de mon mandat, j'ai été confronté à un certain nombre de défis, notamment :

- (a) Le non-paiement par les États membres des contributions statutaires en temps utile demeure un frein à la mise en œuvre sans heurts des activités de notre organisation. Par ailleurs, certains États membres tardent encore à s'acquitter de leurs contributions au projet de tour de l'UPAP, ce qui affecte la finition du chantier et prolonge la période au cours de laquelle l'UPAP devrait commencer à percevoir les revenus de ce magnifique édifice. J'en appelle à mes collègues députés pour qu'ils respectent leurs obligations afin de permettre à l'Union de poursuivre la réalisation de nos ambitions collectives ;
- (b) La prévalence des catastrophes naturelles du type de celle survenue au Maroc (tremblement de terre) et en Libye (inondations) en septembre 2023 et leurs conséquences indicibles sur l'humanité et les biens en général et sur le secteur postal en particulier. Nous devons donc faire preuve d'une vigilance de tout instant et d'une capacité d'anticipation face aux catastrophes et prévoir des moyens d'atténuation de leurs effets.

9. RECOMMANDATIONS

Afin d'assurer le fonctionnement optimal de notre organisation, je voudrais formuler les recommandations suivantes pour les prochaines années :

- (a) S'acquitter de sa contribution statutaire annuelle au budget de l'UPAP dans les six premiers mois de l'exercice financier se terminant précisément le 30 novembre de chaque année. Cette action permettra non seulement au Secrétariat général de planifier et d'exécuter les activités approuvées sans interruption, mais elle permettra également aux Etats membres et aux membres associés d'éviter la

majoration statutaire de 2 % en cas de retard dans le règlement des contributions annuelles, tel que stipulé dans les statuts de l'Union ;

- (b) J'exhorte et j'encourage nos États membres qui sont membres du CEP et du CA de l'UPU à améliorer leur présence et leur participation effective aux travaux de ces organes ;
- (c) Je lance un appel aux États membres pour qu'ils identifient, engagent et poursuivent un effort soutenu en vue d'accroître le nombre de membres associés afin d'assurer une collaboration sectorielle pour le développement rapide des services postaux en Afrique en vue de la réalisation d'un territoire postal mondial unique par le biais de partenariats public-privé. A cet égard, je demande à tous les États membres de redoubler d'efforts pour rechercher et recommander des organisations corporatives qui sont des acteurs du secteur postal/TIC pour rejoindre l'UPAP en tant que membres associés ;
- (d) Je lance un vibrant appel aux États membres pour qu'ils traitent les catastrophes naturelles conformément aux directives de gestion des risques et des catastrophes élaborées par l'Union ;
- (e) En dernier lieu, j'exprime ma déférente gratitude au gouvernement et au peuple de la République unie de Tanzanie pour avoir accueilli de manière désintéressée et louable le siège de l'UPAP, ainsi que pour le soutien constant accordé au Secrétariat général de l'Union installé dans cette magnifique ville d'Arusha.

10. CONCLUSION

En guise de conclusion, je voudrais, au nom du gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo et en mon nom propre, saisir cette occasion pour remercier sincèrement tous les membres du Conseil administratif qui ont siégé au Bureau au cours de l'année 2023/2024 et qui arriveront en fin de mandat cette semaine, à savoir l'Éthiopie (1er vice-président), le Maroc (2e vice-président), l'Eswatini et le Bénin (rapporteurs) pour la coopération et le soutien indéfectibles apportés à la République démocratique du Congo en tant que présidente au cours de la période sous revue.

Ma reconnaissance s'adresse également au Secrétaire général et à l'ensemble du personnel du Secrétariat général, qui ont œuvré efficacement à nos côtés en nous apportant tout le soutien dont nous avons besoin.

En outre, je manquerais à mon devoir de ne pas exprimer mes remerciements à l'ensemble des États membres pour la coopération dont ils ont fait preuve tout au long de mon mandat. Il est réconfortant de constater que nous avons bénéficié d'une franche collaboration de la part des États membres en notre qualité de membres du Bureau. Dans la même optique, je souhaite que vous accordiez le même intérêt au président et aux membres du bureau entrant pour cette session du Conseil.

Aussi, voudrais-je saisir cette occasion pour féliciter sincèrement et à l'avance le bureau entrant pour son élection fort méritée au bureau du Conseil d'administration de l'Union pour le prochain exercice financier, 2024-2025. J'ai fondé l'espoir que cette période sera passionnante pour eux malgré les défis qui se présentent sans cesse à l'Union. Au moment de leur passer le témoin de la présidence du Conseil d'administration, je reste convaincu qu'ils prendront le relais sur des bases relativement solides et je crois sincèrement qu'ils mèneront

l'Union vers des sommets plus glorieux que prometteurs. Fidèle à la politique de la « porte ouverte » qui est la mienne, je me tiendrai à leur disposition pour toute assistance ou avis dont ils pourraient avoir besoin au cours de leur mandat.

Pour terminer, et bien entendu ce point n'est pas le moindre, je vous souhaite, ainsi qu'à l'ensemble de l'Union, des travaux aussi passionnants et fructueux que les précédents au cours de cette session et lors de toutes les prochaines assises.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Mme Sandra Tshibonge

Directrice générale de la Société congolaise des postes et télécommunications (SCPT), opérateur postal désigné de la République démocratique du Congo (RDC)

Présidente du Conseil d'administration de l'UPAP 2023/2024